

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° II-303

présenté par

Mme Kéclard-Mondésir, M. Chassaing, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet,
M. Dharréville, M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	500 000	0
Conditions de vie outre-mer	0	500 000
TOTAUX	500 000	500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à augmenter les crédits de l'action 02 du programme 138 « Emploi outre-mer » consacrés à l'aide à l'insertion et à la qualification professionnelle des jeunes, imputés sur l'action 09 du programme 123 « Conditions de vie outre-mer » consacrés à l'appui à l'accès aux financements bancaires.

La formation professionnelle des jeunes est une priorité gouvernementale. L'action 02 vise à favoriser l'insertion et la qualification professionnelle des jeunes d'Outre-mer, notamment grâce à l'accompagnement du SMA. Ce dispositif accueille plus de 6000 jeunes souvent issus de milieux très défavorisés et de zones géographiques généralement très éloignés des centres. Fait à noter, la plupart de ces jeunes qui suivent une formation au SMA trouvent à la sortie de celle-ci une insertion professionnelle stable et de qualité. Ils échappent ainsi à la pauvreté et à la délinquance. Mais beaucoup sont contraints encore d'abandonner ou bien tentent de suivre leur formation dans des conditions très pénibles, notamment de transport depuis leurs zones d'habitation souvent éloignées et souvent en l'absence de tout moyen de transport, privé ou public. Ainsi en est-il dans le nord de la Martinique enclavé et oublié des politiques publiques, tant locales que nationales. Pourtant le RSMA dispose de moyens logistiques qu'il pourrait à peu de frais mettre à disposition de ces jeunes pour effectuer des ramassages et transports vers les centres de formation. Mais s'il a les moyens humains et les moyens de maintenance généralement pour répondre à cette forte demande des familles, il manque des moyens motorisés (cars) et financiers (essence) pour développer ce dispositif.

Le présent amendement vise donc, à peu de frais, à permettre l'amorçage d'un tel dispositif au profit des jeunes les plus éloignés et en difficulté.